



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1482

11 July 2024

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**Présidence : Malte**

## **1482<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 11 juillet 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 9 h 35  
Suspension : 13 heures  
Reprise : 15 h 15  
Clôture : 18 h 15

2. Présidence : Ambassadrice N. Meli Daudey  
M<sup>me</sup> D. Borg  
M. A. Sant Fournier

Présidente, Fédération de Russie (PC.DEL/857/24 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU HAUT-COMMISSAIRE POUR LES  
MINORITÉS NATIONALES

Présidence, Haut-Commissaire pour les minorités nationales (HCNM.GAL/4/24 Restr.), Hongrie, Hongrie-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/884/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/861/24), Fédération de Russie (PC.DEL/860/24), Turquie (PC.DEL/891/24 OSCE+), Royaume-Uni, Canada, Ukraine (PC.DEL/890/24), Norvège (PC.DEL/858/24), Azerbaïdjan (PC.DEL/881/24 OSCE+), Ouzbékistan, Suisse (PC.DEL/899/24 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/903/24 OSCE+), Kirghizstan, Andorre (PC.DEL/867/24 OSCE+), Kazakhstan, Serbie, Suède (PC.DEL/859/24 OSCE+), Arménie (PC.DEL/904/24), Biélorussie (PC.DEL/896/24 OSCE+), Turkménistan, Lettonie (PC.DEL/889/24 OSCE+), Tadjikistan, Moldavie, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/7/24 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION, PAR LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'OSCE 2004 POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Présidence, Secrétaire générale (SEC.GAL/64/24 OSCE+), Hongrie-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/885/24), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/863/24), Turquie (PC.DEL/892/24 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/862/24), Albanie (PC.DEL/879/24 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/882/24 OSCE+), Suisse (PC.DEL/900/24 OSCE+), Canada, Slovénie (PC.DEL/876/24 OSCE+), Norvège (également au nom du Canada, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie et de la Suède) (PC.DEL/878/24), Turkménistan, Saint-Siège (PC.DEL/865/24 OSCE+), Arménie (PC.DEL/905/24)

Point 3 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'URKAINE

Présidence, Ukraine, Canada, Hongrie-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Monaco, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/886/24), Türkiye (PC.DEL/893/24 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/866/24), Royaume-Uni, Lituanie, Fédération de Russie

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DU CENTRE DE L'OSCE À ACHGABAT

Présidence, Chef du Centre de l'OSCE à Achgabat (PC.FR/8/24 OSCE+) (PC.FR/8/24/Add.1 OSCE+), Hongrie-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine, pays candidats ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/887/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/870/24), Fédération de Russie (PC.DEL/869/24 OSCE+), Turquie (PC.DEL/894/24 OSCE+), Norvège (PC.DEL/877/24), Royaume-Uni, Ouzbékistan, Canada, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan.

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Implication militaire accrue de certains États membres de l'OTAN et de l'UE dans toujours plus de confrontations en Ukraine et dans son voisinage :*  
Fédération de Russie (PC.DEL/874/24), Norvège (PC.DEL/880/24)

- b) *Plus d'un an après la publication au titre du Mécanisme de Moscou, le 11 mai 2023, d'un rapport sur les graves violations des droits humains commises en Biélorussie et l'invocation du Mécanisme de Vienne sur la situation des prisonniers politiques* : Slovénie (également au nom de l'Albanie, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, de Chypre, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, de la Slovaquie, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (PC.DEL/871/24), Fédération de Russie, Biélorussie (PC.DEL/897/24 OSCE+), Suède, France
- c) *Effets nuisibles des événements de substitution pour la dimension humaine de l'OSCE* : Fédération de Russie (PC.DEL/875/24), Président, Biélorussie (PC.DEL/898/24 OSCE+), Pologne
- d) *Vingt-neuvième anniversaire du génocide de Srebrenica* : Hongrie-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/888/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/873/24), Canada, Royaume-Uni, Turquie (PC.DEL/895/24 OSCE+), Suisse (PC.DEL/901/24 OSCE+), Serbie (PC.DEL/883/24 OSCE+), Fédération de Russie, Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/868/24/Rev.1 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT  
EN EXERCICE

Aucune déclaration

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/63/24 OSCE+)* : Directeur par intérim du Bureau de la Secrétaire générale/Chef des services de conférence et linguistiques

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 18 juillet 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence